

août 1694, Françoise Phelipeaux, âgée de trente et un ans, fille de Charles, serrurier, et de Catherine Boutet, et veuve de René Senat ou Senard.

Le contrat de mariage avec Gaschet fut passé le 18 août 1694, devant Guillaume Roger, notaire, et se trouve dans les minutes de celui-ci. (19)

Françoise Phelipeaux avait seize ans quand elle épousa Senat de qui elle eut six enfants. De son second mari, elle en eut trois, malgré que Mgr Tanguay ne lui en donne point dans le quatrième volume de son Dictionnaire. Le premier enfant de son second mariage naquit le 27 janvier 1696, et le 14 décembre suivant elle eut des jumeaux qui moururent le jour de leur naissance.

Gaschet était engagé chez Timothée Roussel, maître-chirurgien à Québec, comme garçon-chirurgien, à raison de cent livres par année. A la fin de 1693, désirant se procurer un emploi plus lucratif afin de pouvoir se marier, il quitta le service de Roussel qui le cita devant la Prévosté de Québec, qui condamne "Roussel à "payer à Gaschet la somme de vingt-cinq livres pour trois mois de "services qu'il luy a rendus et permet à ce dernier de disposer de "sa personne ainsy qu'il avisera bon estre". (20)

Roussel en appela de cette sentence devant le Conseil Souverain qui mit l'appel à néant et condamna l'appelant à payer les depens. (21)

Gaschet était chirurgien, notaire et juge. Il est appelé chirurgien à différents endroits dans "Les Jugements et Délibérations du Conseil Souverain", la première fois le 11 avril 1695 (vol. III, p. 1009). Cependant, dans le mois de septembre, 1696, "Gervais Beaudoin, lieutenant du Sieur Félix, premier chirurgien du "roi, s'est plaint au lieutenant de la Prévosté à Québec, que René

---

19. Tanguay, *Dict. Gén.* vol. I, pp. 254, 480 ; vol. IV, p. 182.

Roy, *Hist. du Notariat au Canada*, vol. I, p. 178.

20. *Reg. de la Prévosté*, 5 février. 1694.

21. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. III, p. 838.